

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Absents : 8
- dont suppléé : 0
- dont représentés : 4
Votants : 22
- dont « pour » : 22
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/42

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES. COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS N°2020/57 DU 21/07/2020, N°2020/151 DU 29/09/2020, N°2020/180 DU 17/12/2020 ET N°2021/77 DU 27/05/2021.

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

VU sa délibération n°2020/49 du 10 juillet 2020 portant création des commissions thématiques ;

VU sa délibération n°2020/57 du 21 juillet 2020 portant désignation des membres des commissions thématiques ;

VU la demande de Mme Régine BARDIN, 1^{ère} adjointe au maire de la commune de Saint-Pons, en date du 4 avril 2022, d'être membre de la commission « Patrimoine culturel et naturel et sites remarquables de l'Ubaye » ;

CONSIDERANT qu'un seul membre de la commune de Saint-Pons siège à ce jour dans cette commission ;

Sur proposition de la présidente,

Après un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE DE PROCLAMER** Mme Régine BARDIN, membre de la commission « Patrimoine culturel et naturel et sites remarquables de l'Ubaye » ;
- **RAPPELLE** la composition de cette commission : Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme Florence ALLEMANDI, Mme Clarisse BALLADUR, M. Christophe BARNEAUD, M. Pierre MAILLARD (CM Barcelonnette), M. Jean-Pierre FRANQUEBALME (CM Barcelonnette), Mme Elisabeth JACQUES, Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, M. Jacques FORTOUL, Mme Martine DOU CHABAS (Maire le Lauzet-Ubaye), M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, Mme Martine JANIN-REYNAUD (CM Saint-Paul sur Ubaye), Mme Régine BARDIN, M. Jean-François GARCIN (CM Saint-Pons), M. Michel CERIEZ (CM Ubaye Serre-Ponçon), M. Frédéric REYNAUD, M. Jean FERRON.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



Séance du 14 avril 2022